

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE IX

Nombre de membres

- en exercice : 17
- présents : 10
- ayant pris part au vote : 12
- procurations : 2

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE
DE
L'UNION

6 bis avenue des
Pyrénées
BP 39
31240

L'an deux mille vingt et un et le 24 juin à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis à la salle des Fêtes de L'Union, sur convocation régulière en date du 17 juin, sous la Présidence de Madame Isabelle Godéas, Vice-Présidente.

Étaient présents : MME ISABELLE GODEAS, M. YVAN NAVARRO, MME KAREN GREGOIRE, M. DENIS MOLET, MME MARIE-LOUISE GRUEL, MME MONIQUE BEZOS, MME KATY COLDER, M. ANDRE DA PONTE, MME MARE-CLAUDE MANGOGNA, MME JACKIE VAZ SANTIAGO.

Étaient absents ayant donné procuration : M. YANNICK PUGET (POUVOIR DONNE A MME ISABELLE GODEAS), M. HERVE LAMACHERE, (POUVOIR DONNE A M. ANDRE DA PONTE).

Était absent excusé : M. MARC PÉRÉ, MME MONIQUE GUEDES, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, MME RENEE HUMEAU, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN.

☎ 05.62.79.86.16

DÉLIBÉRATION n° 2021/20

Objet : Vote du Budget Supplémentaire 2021

Madame la Vice-Présidente rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le budget primitif 2021 a été voté en février 2021 avec une reprise anticipée des résultats de l'année 2020. Le compte administratif 2020 et l'affectation des résultats ont été votés en avril 2021.

Il convient donc d'affecter définitivement les résultats du compte administratif au sein du budget de l'exercice 2021 par l'intermédiaire d'une décision budgétaire appelée « budget supplémentaire ».

Ce budget supplémentaire est un acte qui remplit deux fonctions :

- C'est un acte de report qui permet d'intégrer dans le budget les résultats de l'année précédente dégagée par le compte administratif,
- C'est aussi un acte d'ajustement qui permet d'inscrire des dépenses et recettes non prévues lors du vote du budget primitif et d'ajuster les prévisions.

Le budget supplémentaire comprend l'affectation définitive du compte administratif 2020 ainsi que des opérations nouvelles de fonctionnement en recettes et en dépenses et s'établit comme suit :

Budget supplémentaire

	Dépenses section de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
Crédits ouverts	13 372,50 €	12 670,35 €
Restes à réaliser	0	
R002	0	702,15 €
Total section de fonctionnement	13 372,50 €	13 372,50 €

	Dépenses section d'investissement	Recettes section investissement
Crédits ouverts	0 €	0 €
Reste à réaliser	x	x
D001	x	x
Total section d'investissement	0 €	0 €

TOTAL	13 372,50 €	13 372,50 €
--------------	--------------------	--------------------

Madame la Vice-Présidente propose aux Conseil d'Administration d'adopter le budget supplémentaire 2021.

Décision

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décident :

A l'unanimité,

- D'adopter le budget supplémentaire 2021.

**Pour copie conforme,
La Vice-Présidente
Isabelle GODEAS**

- Transmis le **25 JUIN 2021**
- Affiché le **25 JUIN 2021**

